



Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

Titre XI Dépenses d'équipement

Chapitre 33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Table des matières

	<i>Page</i>
A. Vue d'ensemble	2
B. Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	8
1. Siège	8
2. Office des Nations Unies à Genève	8
3. Office des Nations Unies à Vienne	9
4. Office des Nations Unies à Nairobi	10
5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	11
6. Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	11
7. Commission économique pour l'Afrique	12
C. Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies	13

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6 des Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session*, (A/64/6/Add.1).



A. Vue d'ensemble

- 33.1 Le présent chapitre indique les ressources nécessaires pour couvrir le coût des projets envisagés au titre des dépenses d'équipement, à savoir les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien à exécuter dans les principaux immeubles appartenant à l'ONU dans le monde entier, y compris les travaux de modernisation des bâtiments existants et des installations techniques. Les crédits demandés au titre des dépenses d'équipement sont regroupés dans le présent chapitre afin d'assurer une approche coordonnée et systématique de la gestion des installations, des gros travaux d'entretien et des travaux de construction. Les ressources nécessaires au financement des dépenses de personnel et des frais d'administration et de gestion des activités prévues ici sont inscrites aux chapitres correspondants du projet de budget-programme du Siège, des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi et des commissions régionales pour l'exercice biennal 2010-2011.
- 33.2 Les critères sur lesquels on se fonde pour déterminer si des projets doivent être rangés dans la catégorie des travaux de transformation et d'amélioration ou dans celle des gros travaux d'entretien sont les suivants : les projets à forte intensité de capital portant sur les infrastructures et qui auraient pour effet de modifier ou d'améliorer notablement celles-ci ou les installations sont classés dans la catégorie des travaux de transformation et d'amélioration, tandis que ceux ayant pour objet de réparer ou de remplacer des installations existantes (chauffage, ventilation et climatisation, installations électriques, plomberie, menuiserie, dispositifs de sécurité, etc.) et de les maintenir en bon état de marche sont rangés dans celle des gros travaux d'entretien. Au fil du temps, il a également fallu proposer de grands projets d'équipement portant sur l'infrastructure, comme la mise à niveau des serveurs et le réseau d'entreprise de l'ONU, en vue d'assurer la modernisation et le remplacement de l'ensemble des systèmes informatiques compte tenu de l'évolution des techniques et des besoins des utilisateurs. Il y a eu aussi des projets visant à renforcer la sécurité qui portaient à la fois sur les technologies de l'information et l'infrastructure matérielle. Ces projets sont classés dans la catégorie des travaux de transformation et d'amélioration. Toutefois, du fait de l'évolution technologique, le remplacement d'installations existantes implique souvent l'introduction de nouvelles caractéristiques et une amélioration notable des installations, ce qui brouille la distinction entre les deux catégories. Chaque projet proposé est évalué sur la base des critères établis et rangé dans la catégorie jugée la plus appropriée. Nombre de projets inclus dans la partie du budget consacrée aux gros travaux d'entretien ont un caractère récurrent qui tient à la nécessité de maintenir les bâtiments en bon état, tandis qu'en règle générale, les projets portant sur des travaux de transformation et d'amélioration ont un caractère ponctuel ou sont échelonnés sur plusieurs années.
- 33.3 Les projets prévus dans le présent chapitre concernent le sous-programme 4 (Services d'appui) du programme 24 (Services de gestion et services centraux d'appui) du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1). Le sous-programme vise à assurer l'efficacité de la planification, de la gestion, de l'entretien et du fonctionnement de toutes les installations de l'Organisation et à fournir les services communs d'appui nécessaires à la réalisation des autres tâches incombant à l'Organisation. Les réalisations escomptées et les indicateurs de résultat expressément liés à la gestion des projets de construction sont inclus dans le cadre logique du Bureau des services centraux d'appui et des services administratifs de Genève, de Vienne et de Nairobi et des commissions régionales, selon qu'il convient.
- 33.4 Au Siège, les projets proposés au titre du présent chapitre relèvent du Bureau des services centraux d'appui et du Bureau des technologies de l'information et des communications, selon qu'il convient. Les services administratifs de Genève, de Vienne et de Nairobi et des commissions régionales sont chargés, dans leurs domaines de compétence respectifs, d'exécuter les projets relevant du présent chapitre et d'administrer les ressources correspondantes. Les projets liés à la

sûreté et à la sécurité des locaux des Nations Unies dans tous les grands lieux d'affectation qui sont prévus dans le présent chapitre seront exécutés en étroite coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité. Les bureaux chargés de la gestion des installations doivent évaluer les projets compte tenu des conflits de priorités possibles sur les différents sites, aussi les ressources demandées au titre des travaux de transformation et d'amélioration et des gros travaux d'entretien peuvent-elles varier d'un exercice biennal à l'autre. Chaque office ou bureau des Nations Unies est responsable en dernier ressort de la qualité et de la sûreté de ses locaux.

- 33.5 Dans l'esprit de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, le Bureau des services centraux d'appui exerce des fonctions de coordination en fournissant des orientations et des directives intégrées et coordonnées et une assistance technique aux lieux d'affectation hors Siège pour l'exécution des projets de gestion des installations. Il se sert des capacités dont il dispose en interne pour superviser les projets des bureaux extérieurs, et plus particulièrement de grands chantiers tels que la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Néanmoins, conformément aux dispositions de la résolution 63/263 de l'Assemblée générale (sect. I), il est proposé de renforcer ces capacités dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. On trouvera des informations précises à cet égard [au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui)] du projet de budget. Il est ainsi prévu que le Bureau renforcera pendant l'exercice biennal 2010-2011 l'appui qu'il apporte aux bureaux extérieurs en matière de planification, de gestion, de fourniture de conseils techniques et de contrôle pour ce qui est de leurs principaux chantiers. En outre, en ce qui concerne la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement au Siège, il continuera de travailler en étroite collaboration avec le bureau qui en est chargé, afin de faciliter la rénovation du complexe du Secrétariat.
- 33.6 Conformément à la stratégie informatique et télématique qu'a approuvée l'Assemblée générale dans sa résolution 63/262, le Bureau des technologies de l'information et des communications est chargé de la planification et de la coordination des activités menées en la matière au Secrétariat, ainsi que de l'examen des projets connexes proposés par l'ensemble des lieux d'affectation. Il est également responsable de l'administration centrale des projets de modernisation de l'infrastructure de réseau globale des bureaux extérieurs, des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, ce qu'il fait à la faveur de la mise en œuvre du projet relatif au réseau d'entreprise, qui vise à uniformiser l'infrastructure de réseau et à aligner l'ensemble des réseaux dans le monde sur les mêmes normes de fonctionnalité, de qualité et de sécurité. À ce titre, les projets locaux en matière de technologies de l'information et des communications sont inscrits aux budgets respectifs des bureaux régionaux, des opérations de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales concernés.
- 33.7 Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité joue un rôle de contrôle en analysant les demandes de crédits et en s'assurant qu'elles ne sont pas réitérées dans les budgets de plusieurs exercices biennaux successifs pour les mêmes projets. Des justifications sont demandées et analysées pour tous les projets, y compris ceux qu'il est proposé de reporter ou qui sont échelonnés sur plusieurs exercices biennaux.
- 33.8 L'ampleur des gros travaux d'entretien varie selon l'âge des bâtiments, le type de construction, le climat et la qualité des programmes d'entretien courant. Certains des immeubles du Siège de l'ONU ont plus de 50 ans et doivent être entretenus de manière plus poussée pour éviter qu'ils deviennent vétustes sur les plans structurel, fonctionnel et technique. De plus, l'introduction des nouvelles technologies utilisées dans les domaines des communications, de la bureautique et de l'information oblige à réaménager les bâtiments de façon qu'ils puissent accueillir le matériel spécialisé nécessaire. De même, les nouvelles réglementations en vigueur en matière de sécurité et d'environnement imposent de rénover continuellement certains bâtiments pour les mettre aux

normes actuelles dans des domaines comme la sécurité incendie, la protection antisismique, l'accès des personnes handicapées, la qualité de l'air, l'élimination de l'amiante et la sécurité de la manutention des matières dangereuses ou toxiques.

- 33.9 Or, depuis la création de l'Organisation, la gestion et l'entretien des locaux dont celle-ci est propriétaire ont pâti de l'insuffisance des ressources allouées aux travaux d'entretien préventif et de réparation. De plus, comme les projets de transformation et d'amélioration des infrastructures sont bien souvent longs à réaliser ou ne peuvent être exécutés qu'à la bonne saison, il arrive fréquemment qu'ils ne puissent être menés à terme au cours de l'exercice pour lequel des crédits ont été ouverts, ce qui ne fait que les reporter à des exercices ultérieurs. Dans de nombreux lieux d'affectation, l'entretien des locaux subit l'effet cumulé de la réduction des crédits ou du report des projets, ce qui se traduit par des défaillances qui compromettent souvent l'hygiène et la sécurité.
- 33.10 Au Siège, les fonds alloués au réaménagement des locaux et aux gros travaux d'entretien déclinent régulièrement depuis l'exercice biennal 2004-2005 en raison du peu de ressources. Compte tenu du lancement du plan-cadre d'équipement en application des résolutions 61/251 et 62/87 de l'Assemblée générale, les ressources demandées pour l'exercice biennal 2010-2011 serviront essentiellement à assurer régulièrement l'entretien des locaux qui continueront d'être occupés, ainsi que celui des parties communes et des bureaux dans les locaux transitoires, de façon à veiller à l'intégrité des bâtiments et à la fiabilité des systèmes sanitaires et de sécurité, pour le bien des délégués, du personnel et des visiteurs au Siège. Les principaux besoins en matière d'entretien au Siège pour l'exercice biennal 2010-2011 sont les suivants :
- a) Le bâtiment du Secrétariat et celui des conférences seront en cours de modernisation pendant tout l'exercice biennal. L'entretien y sera considérablement réduit, mais des conditions minimales de fonctionnement devront y être maintenues;
 - b) Les bâtiments de la Bibliothèque, de l'Assemblée générale et de la pelouse nord et l'ensemble du sous-sol, qui représentent environ 50 % du complexe du Secrétariat, ainsi que les bâtiments annexes resteront en service pendant l'exercice. Les opérations d'entretien pour ces sites devraient être maintenues à leur niveau normal;
 - c) Les parties communes et les bureaux dans les locaux transitoires nécessiteront un entretien, notamment en ce qui concerne l'infrastructure en matière d'équipements mécaniques, d'électricité, de plomberie et de chauffage, de ventilation et de climatisation.
- 33.11 Au Palais des Nations à l'Office des Nations Unies à Genève, l'entretien est extrêmement difficile en raison du vieillissement rapide du bâtiment et des dégâts qui se sont accumulés depuis 70 ans qu'il est utilisé. Si le bâtiment principal et ses annexes ont été superficiellement maintenus en état, leur fonctionnalité et leur sûreté se sont détériorées au cours de la dernière décennie, entraînant pour l'Organisation des frais d'entretien élevés et suscitant des inquiétudes quant à la sécurité des délégués, du personnel et des visiteurs présents sur le site. Afin de préserver un patrimoine unique, de même que l'intégrité et le bon état de marche du bâtiment, l'Office des Nations Unies à Genève a entrepris, en coordination avec le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement au Siège, d'élaborer un programme général de modernisation et de remise à neuf du Palais des Nations. Des propositions détaillées concernant ce projet, connu sous le nom de « plan stratégique patrimonial », seront présentées à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. Trois étapes sont prévues. La première phase, simple examen des problèmes structurels, servirait de cadre de référence pour une étude plus détaillée. Financée par des contributions volontaires, elle doit s'achever en 2009. La deuxième phase comporterait une étude d'ingénierie approfondie, s'appuyant sur le cadre de référence établi lors de la première phase, et constituerait la base de l'analyse et des propositions concernant le plan de modernisation. Les ressources nécessaires pour cette phase, qui se déroulerait en 2010, devraient s'élever à 1,1 million de dollars. On trouvera la

proposition correspondante dans le présent rapport, au titre de la composante Office des Nations Unies à Genève. Après ces deux étapes préparatoires indispensables, et sous réserve que l'Assemblée générale donne son aval, la modernisation elle-même constituerait la troisième phase. Compte tenu de la nécessité de mener à bonne fin le plan-cadre d'équipement au Siège, et sous réserve que l'Assemblée générale donne son aval, la mise en œuvre du plan stratégique patrimonial ne devrait pas débiter avant 2012.

- 33.12 Le montant total de 55 001 900 dollars avant actualisation des coûts inscrit au présent chapitre est inférieur de 7 197 500 dollars, soit 11,6 %, au montant des crédits révisés ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009. Cette diminution tient à la non-reconduction des crédits ponctuels qui avaient été ouverts lors de cet exercice au titre d'un centre informatique secondaire à Vienne (1 543 400 dollars) et du matériel informatique et téléphonique destiné aux nouveaux bureaux de la CEA (1 567 400 dollars); elle s'explique aussi par la baisse des ressources affectées à la transformation des locaux et aux gros travaux d'entretien dans tous les lieux d'affectation, d'un montant de 4 086 700 dollars. On trouvera plus de prévisions à ce sujet dans le tableau 33.2 ci-dessous.
- 33.13 Plusieurs projets prévus dans le présent chapitre pour l'exercice biennal 2010-2011 avaient été approuvés antérieurement par l'Assemblée générale et sont des projets pluriannuels adoptés précédemment dont l'exécution se poursuit, ou des projets qui avaient dû être reportés en raison de conflits de priorités. Les projets prévus au présent chapitre au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux ainsi que des gros travaux d'entretien sont présentés au tableau 33.3 ci-après, une distinction étant établie entre projets échelonnés sur plusieurs années, projets récurrents et nouveaux projets. Les propositions budgétaires pour l'exercice biennal 2010-2011 recouvrent donc : a) la continuation des programmes de rattrapage, qui devrait s'étaler sur plusieurs exercices; et b) les projets jugés absolument indispensables pour assurer l'efficacité du fonctionnement des installations et des infrastructures connexes et leur sécurité, à l'appui des programmes de fond.
- 33.14 En application des résolutions 57/304, 58/270 et 63/262 de l'Assemblée générale, et conformément aux objectifs énoncés par le Secrétaire général dans ses rapports sur le renforcement de l'ONU et la stratégie informatique et télématique (voir A/57/387 et Corr.1, A/57/620 et A/62/793 et Corr.1 et Add.1), des crédits ont été approuvés lors des deux exercices biennaux précédents au titre du projet de réseau d'entreprise à des fins d'investissement dans l'infrastructure, pour permettre la visioconférence sur ordinateur personnel, la téléphonie par Internet, la continuité des activités après un sinistre et l'accès en temps réel aux applications propres à l'ONU. Pendant l'exercice biennal 2008-2009, les deux lieux d'affectation ayant le plus besoin de moderniser leur infrastructure de câblage, à savoir l'Office des Nations Unies à Genève et l'Office des Nations Unies à Nairobi, ont bénéficié de ce projet. Conformément aux dispositions de la résolution 63/262 de l'Assemblée et compte tenu de son rôle pilote dans la mise au point d'une infrastructure de réseau à l'échelle de l'Organisation, le Bureau des technologies de l'information et des communications a procédé à une analyse de cette infrastructure et des exigences techniques connexes dans tous les lieux d'affectation. Il est en conséquence proposé d'ouvrir des crédits d'un montant de 5 694 200 dollars pour l'exercice 2010-2011 au titre de ce chapitre, dans le but de moderniser l'infrastructure à l'Office des Nations Unies à Nairobi, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), prochaine phase des améliorations les plus urgentes à apporter dans le cadre du projet de réseau d'entreprise.
- 33.15 La répartition en pourcentage des ressources demandées au titre du présent chapitre est indiquée au tableau 33.1.

Tableau 33.1

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

Composante	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires
A. Transformation et amélioration des locaux	49,8	–
B. Gros travaux d'entretien	39,8	–
C. Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies	10,4	–
Total	100,0	–

Tableau 33.2

Ressources nécessaires, par composante et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Composante	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2010-2011 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
A. Transformation et amélioration des locaux							
1. Siège	28 396,7	20 275,1	(7 354,9)	(36,3)	12 920,2	627,6	13 547,8
2. Genève	17 525,6	4 616,4	1 492,1	32,3	6 108,5	16,3	6 124,8
3. Vienne	2 085,8	3 683,2	(937,5)	(25,5)	2 745,7	(30,1)	2 715,6
4. Nairobi	8 170,6	2 432,3	(871,6)	(35,8)	1 560,7	119,1	1 679,8
5. CESAP	3 247,1	1 787,1	(1 306,5)	(73,1)	480,6	27,1	507,7
6. CEPALC	4 061,9	1 516,6	(235,8)	(15,5)	1 280,8	169,2	1 450,0
7. CEA	9 215,5	3 248,1	(967,2)	(29,8)	2 280,9	711,3	2 992,2
8. CESAO	266,9	–	–	–	–	–	–
Total partiel	72 970,1	37 558,8	(10 181,4)	(27,1)	27 377,4	1 640,5	29 017,9
B. Gros travaux d'entretien							
1. Siège	7 151,1	9 048,9	308,3	3,4	9 357,2	454,6	9 811,8
2. Genève	4 523,3	5 964,3	(1 685,3)	(28,3)	4 279,0	11,4	4 290,4
3. Vienne	863,3	1 038,4	120,0	11,6	1 158,4	(14,3)	1 144,1
4. Nairobi	1 923,6	1 961,2	1 368,8	69,8	3 330,0	247,2	3 577,2
5. CESAP	1 430,1	1 882,4	(59,0)	(3,1)	1 823,4	103,6	1 927,0
6. CEPALC	536,9	266,8	561,5	210,5	828,3	109,4	937,7
7. CEA	644,4	829,2	324,8	39,2	1 154,0	357,2	1 511,2
Total partiel	17 072,7	20 991,2	939,1	4,5	21 930,3	1 269,1	23 199,4
C. Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies							
8 080,1	3 649,4	2 044,8	56,0		5 694,2	276,6	5 970,8
Total	98 122,9	62 199,4	(7 197,5)	(11,6)	55 001,9	3 186,2	58 188,1

Chapitre 33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Tableau 33.3

État des projets prévus pour l'exercice biennal 2010-2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Siège	Office des Nations Unies à Genève	Office des Nations Unies à Vienne	Office des Nations Unies à Nairobi	CESAP	CEPALC	CEA	CESAO	Total
A. Transformation et amélioration des locaux									
Projets reportés d'exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Projets échelonnés sur plusieurs années	4 800,0	4 400,0	-	1 000,0	-	-	-	-	10 200,0
Projets récurrents	8 120,2	-	2 586,3	-	-	-	240,0	-	10 946,5
Nouveaux projets pour 2010-2011	-	1 708,5	159,4	560,7	480,6	1 280,8	2 040,9	-	6 230,9
Total partiel A	12 920,2	6 108,5	2 745,7	1 560,7	480,6	1 280,8	2 280,9	-	27 377,4
B. Gros travaux d'entretien									
Projets reportés d'exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Projets échelonnés sur plusieurs années	-	1 149,0	-	-	1 418,4	-	-	-	2 567,4
Projets récurrents	9 357,2	2 835,0	1 158,4	3 330,0	405,0	828,3	540,0	-	18 453,9
Nouveaux projets pour 2010-2011	-	295,0	-	-	-	-	614,0	-	909,0
Total partiel B	9 357,2	4 279,0	1 158,4	3 330,0	1 823,4	828,3	1 154,0	-	21 930,3
C. Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies									
	400,0	-	-	3 500,0	1 486,6	-	-	307,6	5 694,2
Total partiel C	400,0	-	-	3 500,0	1 486,6	-	-	307,6	5 694,2
Total (A, B et C)	22 677,4	10 387,5	3 904,1	8 390,7	3 790,6	2 109,1	3 434,9	307,6	55 001,9

33.16 Les montants ci-dessus doivent être pris en considération compte tenu de la valeur estimative (terrain non compris) des bâtiments appartenant à l'Organisation des Nations Unies, telle qu'elle a été évaluée en 2008, soit :

- a) Siège : 770 696 000 dollars (coût de remplacement du complexe);
- b) Genève : 816 231 500 dollars;
- c) Vienne : 1,3 milliard de dollars (le Centre international de Vienne appartient au Gouvernement autrichien);
- d) Nairobi : 64 213 000 dollars (valeur estimative du complexe de Gigiri);
- e) CESAP : 96 536 300 dollars (valeur estimative du complexe);
- f) Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) : 39 140 000 dollars (valeur estimative du complexe de la CEPALC);
- g) CEAE : 166 920 900 dollars (valeur estimative du complexe).

B. Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

1. Siège

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 22 277 400 dollars

33.17 Les ressources prévues pour le Siège comprennent un montant de 22 277 400 dollars au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux (projets échelonnés sur plusieurs années : environ 37,2 %; projets récurrents : environ 62,8 %) et un montant de 9 357 200 dollars pour les gros travaux d'entretien (projets récurrents : 100 %).

33.18 Le montant total des crédits demandés fait apparaître une diminution nette de 7 046 600 dollars, soit 24 % par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2008-2009. Cette diminution tient à l'effet net des changements suivants : a) une diminution de 4 788 000 dollars des prévisions de dépenses pour les travaux de réaménagement et de réfection et les gros travaux d'entretien car environ la moitié des bâtiments du Siège seront en rénovation dans le cadre de la mise en œuvre du Plan-cadre d'équipement; b) la non-reconduction du crédit ponctuel (3 241 300 dollars) alloué pour les projets de sûreté et de sécurité en 2008-2009; c) une augmentation de 982 700 dollars du fait des nouvelles dépenses à prévoir pour l'entretien des dispositifs de sécurité qui auront été installés au cours de l'exercice précédent.

33.19 Un crédit de 12 920 200 dollars est demandé au titre des travaux de transformation et d'amélioration pour financer les dépenses suivantes (en dollars des États-Unis) :

a) Amélioration des installations et des infrastructures	4 950 000
b) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des locaux	75 000
c) Amélioration de l'infrastructure des technologies d'information et de communication	<u>7 895 200</u>
Total	12 920 200

33.20 Un montant de 9 357 200 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour financer l'entretien des locaux qui seront encore occupés en 2010-2011 pendant la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement (voir par. 33.10), ainsi que celui des bureaux et des parties communes des locaux provisoires. Le montant des prévisions de dépenses se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :

a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures	5 335 800
b) Gros travaux d'entretien des installations de sécurité et de sûreté	<u>4 021 400</u>
Total	9 357 200

2. Office des Nations Unies à Genève

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 10 387 500 dollars

33.21 Les ressources prévues pour l'Office des Nations Unies à Genève comprennent un montant de 6 108 500 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (projets échelonnés sur plusieurs années : environ 72 %; nouveaux projets : environ 28 %) et un montant de 4 279 000 dollars pour les gros travaux d'entretien (projets échelonnés sur plusieurs années : environ 26,8 %; projets récurrents : environ 66,3 %; nouveaux projets : environ 6,9 %), soit 10 387 500 dollars au total.

33.22 Le montant total des crédits demandés fait apparaître une diminution nette de 193 200 dollars, soit 1,8 % par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2008-2009. Cette diminution tient à l'effet net des changements suivants : a) un nouveau montant de 1 100 000 dollars prévu pour

réaliser l'étude technique détaillée requise dans le cadre du projet de plan stratégique patrimonial qui a pour objet la rénovation de l'Office des Nations Unies à Genève; b) une augmentation de 2 362 000 dollars due aux nouvelles dépenses à prévoir pour l'entretien des dispositifs de sécurité qui auront été installés au cours de l'exercice précédent; c) une diminution de 2 206 000 dollars du crédit demandé pour les travaux de réparation et d'imperméabilisation des toitures due au fait qu'ils auront été en grande partie réalisés pendant l'exercice précédent; d) une diminution de 1 449 200 dollars due à la suspension de divers projets de rénovation et de réaménagement compte tenu de la mise en œuvre prochaine du projet de plan stratégique patrimonial.

33.23 Un montant de 6 108 500 dollars est demandé au titre des travaux de transformation et d'amélioration pour financer les dépenses suivantes (en dollars des États-Unis) :

a) Étude technique détaillée pour le plan stratégique patrimonial	1 100 000
b) Amélioration des installations de conférence et des infrastructures connexes	3 608 500
c) Amélioration de l'infrastructure des technologies d'information et de communication	<u>1 400 000</u>
Total	6 108 500

33.24 Un montant de 4 279 000 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour financer la maintenance des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation, des systèmes d'égouts et des installations électriques, les travaux urgents d'entretien des œuvres des bâtiments (achèvement des travaux de réparation des toitures et d'imperméabilisation, de maçonnerie, de consolidation, etc.), le remplacement d'ascenseurs et d'autres travaux d'entretien qui doivent être exécutés avant l'exécution du plan, de façon à assurer un fonctionnement fiable des installations et garantir la sécurité des représentants, du personnel et des visiteurs. Ce montant se décompose comme suit :

a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures	1 917 000
b) Gros travaux d'entretien des installations de sécurité et de sûreté	<u>2 362 000</u>
Total	4 279 000

3. Office des Nations Unies à Vienne

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 904 100 dollars

33.25 Les ressources prévues comprennent un montant de 2 745 700 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (projets récurrents : environ 94,2 %; nouveaux projets : environ 5,8 %) et un montant de 1 158 400 dollars pour les gros travaux d'entretien (projets récurrents : 100 %), soit 3 904 100 dollars au total.

33.26 Elles représentent la part de l'Office dans le financement de l'amélioration et de l'entretien du Centre international de Vienne, qui est géré par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur la base d'un accord de partage des coûts conclu entre les organisations ayant leur siège au Centre et le gouvernement hôte (en ce qui concerne les gros travaux d'entretien) ainsi que les frais d'aménagement du nouveau stand de tir du Centre. L'ancien stand a été démoli pendant la construction des installations de conférence. Le Gouvernement autrichien a fait construire l'armature du nouveau stand. Les frais d'aménagement, en ce qui concerne notamment l'installation de l'équipement technique, du matériel électronique, des collecteurs de balles, l'agencement intérieur et les installations électriques, seront répartis entre l'Office et d'autres organisations ayant leur siège au Centre. Le montant de 159 400 dollars demandé à cette rubrique correspond à la part du coût total (716 000 dollars) des travaux d'aménagement, calculée au taux actuel de 22,263 %, qui revient à l'Office.

33.27	Un montant de 2 745 700 dollars est demandé au titre des travaux de transformation et d'amélioration pour couvrir les frais suivants (en dollars des États-Unis) :	
	a) Amélioration des installations et des infrastructures sur la base du partage des coûts	2 586 300
	b) Aménagement du nouveau stand de tir sur la base du partage des coûts	<u>159 400</u>
	Total	2 745 700
33.28	Un montant de 1 158 400 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour couvrir la contribution de l'Office au fonds commun pour le financement des réparations et des remplacements importants en vertu de l'accord conclu entre le Gouvernement hôte et les organisations ayant leur siège au Centre, ainsi que la part du coût total de l'entretien des dispositifs de sécurité (232 600 dollars), calculée au taux actuel de 22,263 %, qui revient à l'Office. Il se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :	
	a) Amélioration des installations et des infrastructures sur la base du partage des coûts	1 106 600
	b) Gros travaux d'entretien des installations de sécurité et de sûreté sur la base du partage des coûts	<u>51 800</u>
	Total	1 158 400

4. Office des Nations Unies à Nairobi

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 890 700 dollars

- 33.29 Les ressources prévues comprennent un montant de 1 560 700 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (projets échelonnés sur plusieurs années : environ 64,1 %; nouveaux projets : environ 35,9 %) et un montant de 3 330 000 dollars pour les gros travaux d'entretien (projets récurrents : 100 %), soit 4 890 700 dollars au total.
- 33.30 Le montant total des crédits demandés fait apparaître une augmentation nette de 497 200 dollars, soit 11,3 % par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2008-2009. Cette augmentation tient à l'effet net des réductions et augmentations suivantes : a) une réduction de 656 800 dollars due à la non-reconduction des crédits ponctuels affectés à la rénovation des locaux de restauration (transformation de l'ancien économat en bureaux) et à l'installation de systèmes de sécurité car ceux-ci auront été achevés en 2008-2009; b) une réduction de 775 500 dollars des prévisions de dépenses pour les projets pluriannuels en cours (réaménagement intérieur des bureaux et mise en place du Système de gestion de l'environnement) due au fait que ces projets sont presque achevés; c) une augmentation de 560 700 dollars due au lancement de la première phase du projet pluriannuel de reconfiguration et d'agrandissement des aires de stationnement et des voies d'accès aux véhicules; d) une augmentation de 1 430 000 dollars pour la maintenance des installations de sécurité; e) une légère réduction de 61 200 dollars des prévisions de dépenses pour d'autres projets, notamment l'entretien général des voies de circulation.
- 33.31 Un montant de 1 560 700 dollars est demandé au titre des travaux de transformation et d'amélioration (installations et infrastructures exclusivement) pour financer la dernière phase des projets pluriannuels de réaménagement intérieur des bureaux et de mise en place du Système de gestion de l'environnement, ainsi que la première phase d'un nouveau projet pluriannuel de reconfiguration et d'agrandissement des aires de stationnement.
- 33.32 Un montant de 3 330 000 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour financer la maintenance des installations de ventilation et de climatisation, des systèmes électriques, des œuvres des bâtiments et des espaces verts, du matériel de conférence, ainsi que d'autres travaux urgents. Il se décompose comme suit :

a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures	1 900 000
b) Gros travaux d'entretien des installations de sécurité et de sûreté	<u>1 430 000</u>
Total	3 330 000

5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 304 000 dollars

33.33 Les ressources prévues comprennent un montant de 480 600 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (nouveaux projets : 100 %) et un montant de 1 823 400 dollars pour les gros travaux d'entretien (projets échelonnés sur plusieurs années : environ 77,8 % ; projets récurrents : environ 22,2 %), soit 2 304 000 dollars au total.

33.34 Le montant total des crédits demandés fait apparaître une diminution nette de 1 365 500 dollars, soit 37,2 % par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2008-2009. Cette diminution tient à l'effet net des changements suivants : a) la non-reconduction des crédits ponctuels (1 590 500 dollars) alloués aux travaux d'amélioration des installations de sûreté et de sécurité car ceux-ci auront été effectués en 2008-2009; b) une augmentation de 225 000 dollars due aux nouveaux frais d'entretien des infrastructures de sécurité qui auront été installées pendant l'exercice précédent.

33.35 Un montant de 480 600 dollars permettra de financer les travaux de transformation et d'amélioration suivants (en dollars des États-Unis) :

a) Amélioration des installations et des infrastructures	180 600
b) Amélioration des installations de conférence et des infrastructures connexes	<u>300 000</u>
Total	480 600

33.36 Un montant de 1 823 400 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour financer les activités de maintenance des systèmes électriques, notamment un important projet de modernisation des panneaux réticulaires, le remplacement des moquettes usées et l'installation de revêtements muraux résistants au feu. Il se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :

a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures	1 598 400
b) Gros travaux d'entretien des installations de sécurité et de sûreté	<u>225 000</u>
Total	1 823 400

6. Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 109 100 dollars

33.37 Les ressources prévues pour les travaux de transformation et d'amélioration comprennent un montant de 1 280 800 dollars (nouveaux projets : 100 %) et un montant de 828 300 dollars pour les gros travaux d'entretien (projets récurrents : 100 %), soit 2 109 100 dollars au total.

33.38 Le montant total des crédits demandés fait apparaître une augmentation de 325 700 dollars, soit 18,3 % par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2008-2009. Cette augmentation tient à l'effet net des changements suivants : a) une réduction de 1 479 500 dollars due à la non-reconduction des projets ponctuels (réaménagement des locaux, amélioration de la sécurité et installation d'un groupe électrogène) car ces travaux auront été achevés pendant l'exercice précédent; b) une augmentation de 1 112 200 dollars permettant de mettre en œuvre le nouveau projet écologique de l'ONU visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de carbone au complexe des Nations Unies à Santiago; c) une augmentation de 693 000 dollars due

aux nouvelles prévisions de dépenses pour l'entretien des infrastructures de sécurité qui auront été installées pendant l'exercice précédent.

33.39 Un montant de 1 280 800 dollars est demandé au titre des travaux de transformation et d'amélioration pour couvrir les frais suivants (en dollars des États-Unis) :

a) Amélioration des installations et des infrastructures	1 196 200
b) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des locaux	<u>84 600</u>
Total	1 280 800

33.40 Un montant de 828 300 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien pour financer la maintenance des systèmes électriques, des éléments de structure pour plafonds et des installations de sécurité. Il se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :

a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures	135 300
b) Gros travaux d'entretien des installations de sécurité et de sûreté	<u>693 000</u>
Total	828 300

7. Commission économique pour l'Afrique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 434 900 dollars

33.41 Les ressources prévues pour les travaux de transformation et d'amélioration comprennent un montant de 2 280 900 dollars (projets récurrents : environ 10,5 %; nouveaux projets : environ 89,5 %) et un montant de 1 154 000 dollars pour les gros travaux d'entretien (projets récurrents : environ 46,8 % et nouveaux projets : environ 53,2 %), soit 3 434 900 dollars au total.

33.42 Le montant total des crédits demandés fait apparaître une diminution nette de 642 400 dollars, soit 15,8 % par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2008-2009. Cette diminution est l'effet net des changements suivants : a) une réduction de 1 567 400 dollars due à la non-reconduction d'un crédit ponctuel approuvé pour l'exercice 2008-2009 au titre de l'achat de matériel technologique d'information et de communication pour les nouveaux bureaux; b) une augmentation de 655 000 dollars pour le nouveau projet d'agrandissement des aires de stationnement; c) une augmentation de 270 000 dollars due aux nouvelles dépenses à prévoir pour l'entretien des dispositifs de sécurité qui auront été installés au cours de l'exercice précédent.

33.43 Un montant de 2 280 900 dollars permettra de financer les travaux de transformation et d'amélioration suivants (en dollars des États-Unis) :

a) Amélioration des installations et des infrastructures	1 423 000
b) Amélioration des installations de conférence et des infrastructures connexes	632 900
c) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des locaux	<u>225 000</u>
Total	2 280 900

33.44 Un montant de 1 154 000 dollars a été demandé au titre des gros travaux d'entretien pour financer l'installation d'un groupe électrogène supplémentaire, le remplacement d'un ancien ascenseur et la mise en place de dispositifs respectueux de l'environnement (biodigesteur, chauffe-eau solaire, système de ventilation contrôlée, etc.), ainsi que les dépenses à prévoir pour l'entretien général des bureaux sous-régionaux. Il se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :

a) Gros travaux d'entretien des installations et des infrastructures	884 000
b) Gros travaux d'entretien des installations de sécurité et de sûreté	<u>270 000</u>
Total	1 154 000

C. Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies

- 33.45 L'infrastructure de réseau des bureaux régionaux et commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies a fait l'objet d'une importante mise à niveau pendant l'exercice biennal 2006-2007 pour permettre la visioconférence sur ordinateur personnel, la téléphonie par l'Internet, la continuité des activités en cas de sinistre et l'accès en temps réel aux applications propres à l'ONU telles que le système intégré de gestion et les futurs systèmes liés à l'échange d'informations en matière de sécurité. En 2008-2009, des crédits ont été demandés pour financer, à l'Office des Nations Unies à Genève (3 000 000 dollars) et à l'Office des Nations Unies à Nairobi (500 000 dollars), la mise en œuvre des projets les plus pressants visant à remplacer une partie de l'infrastructure de câbles.
- 33.46 Le projet de réseau d'entreprise est géré par le Bureau des technologies de l'information et des communications (précédemment par la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui). Les achats notamment de commutateurs et de routeurs ont été centralisés pour obtenir, dans la mesure du possible, des prix de gros et ce matériel normalisé a été installé dans tous les lieux d'affectation pour aligner leurs réseaux sur les normes en vigueur au Siège.
- 33.47 Comme suite à un examen de l'état de l'infrastructure des réseaux des bureaux extérieurs et des commissions régionales et de leurs besoins techniques, réalisé par le Bureau des technologies de l'information et des communications, un crédit de 5 694 200 dollars est demandé au titre du réseau d'entreprise pour remplir les tâches les plus pressantes qui ne sauraient être différées. Il se décompose comme suit :
- a) Un montant de 3 500 000 dollars pour remplacer l'autocommutateur privé de l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui arrive en fin de vie et pour lequel il est impossible de trouver des pièces de rechange;
 - b) Un montant de 1 486 000 dollars pour remplacer, à la CESAP, l'autocommutateur privé et le système de téléphonie (classique et sur réseau IP) qui a dépassé sa durée de vie et pour lequel il est impossible d'obtenir une assistance technique;
 - c) Un montant de 307 600 dollars pour l'achat du matériel nécessaire au réseau local de la Maison des Nations Unies à la CESAO et pour financer les services chargés de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre (enregistrement quotidien de la correspondance, partage des dossiers, système intégré de gestion et bases de données connexes);
 - d) Un montant de 400 000 dollars pour remplacer, dans tous les lieux d'affectation, les commutateurs du réseau étendu; comme ceux-ci ne bénéficieront d'aucune assistance technique après 2011, ils devront être remplacés si l'on veut assurer le bon fonctionnement du réseau. Le crédit demandé serait administré au niveau central par le Bureau des technologies de l'information et des communications.